

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Avenant à la convention mutualisation des services Versailles Grand Parc – Ville de Versailles avec la commune des Loges-en-Josas en matière de systèmes d'information et de numérique.

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 13
Représentés : 06
Absents excusés : 00
Votants : 19

Date de la convocation : 8 mars 2024.

Date d'affichage de la convocation : 8 mars 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 8 mars 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 8 mars 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – MM Jean-Côme RIVIÈRE – Olivier LUCAS – Jean-Marie GÉRARD – Georges GÉRAULT – Paul-Etienne LEGRAIS – Gérald TOWNSEND

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

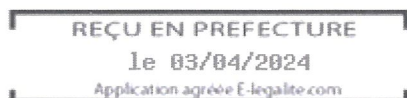
MME Valérie PETITBON **ayant donné pouvoir à MME Sylvie PERRAUD**
MME Sarah ANDRÉ **ayant donné pouvoir à MME Lyse-Marie CLISSON**
M Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**
M Sébastien MÉRIAUX **ayant donné pouvoir à M Paul-Etienne LEGRAIS**

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Sylvie PERRAUD

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
La liste des délibérations a été affichée en mairie
le 28 mars 2024 et publiée sur le site internet de
la mairie le 28 mars 2024
Accusé de réception de la télétransmission par la
préfecture des Yvelines ci-dessous.



99_DE-078-217803406-20240321-CM_2024_021

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-4-2 à L.5211-4-3 ;
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 61 et suivants ;
VU la délibération n°2018-02-02 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 13 février 2018 relative notamment à la création de la banque communautaire de matériel informatique ;
VU la délibération n°D.2022.11.12 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 29 novembre 2022 relative notamment au renouvellement des conventions de mutualisation pour la période 2022-2026 des services entre la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres ;
Vu la délibération N°D.2022.12.110 du Conseil municipal de Versailles du 8 décembre 2022 relative la mutualisation des services entre la Ville de Versailles et la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ainsi qu'avec certaines de ses communes membres et notamment le renouvellement des conventions pour la période 2022-2026 ;
VU la délibération n°CM-2023-006 du Conseil municipal du 5 janvier 2023 approuvant la convention de mutualisation des services en matière de systèmes d'information et de numérique avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ;
VU la délibération n°D.2023.06.47 du Conseil municipal du 9 juin 2023 de la Ville de Versailles dans le cadre de la mutualisation de services entre la ville de Versailles et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et certaines de ses communes membres ;
VU la délibération n°CM-2023-041 du Conseil municipal du 12 juillet 2023 approuvant l'avenant financier 2023 à la convention de mutualisation des services en matière de systèmes d'information et de numérique avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Ville de Versailles ;
VU l'avenant financier 2024 à la convention de service commun en matière d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2023 et les montant prévisionnels au titre de l'année 2024 ;
CONSIDÉRANT que conformément à la réglementation, le coût des services communs est établi chaque année de manière prévisionnelle, puis fait l'objet d'une régularisation au regard des réalisations effectives de l'année écoulée ;

**Entendu l'exposé de Madame Sylvie Perraud, Première Adjointe au Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

APPROUVE l'avenant financier 2024 à la convention de service commun en matière d'information et de numérique arrêtant les montants réalisés au titre de l'année 2023 et les montant prévisionnels au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE d'imputer les dépenses correspondantes au budget principal de la commune sur les comptes 6215 « personnel affecté par le groupement à fiscalité propre » et 62876 « remboursement de frais au groupement à fiscalité propre de rattachement » sur les chapitres et articles concernés ;

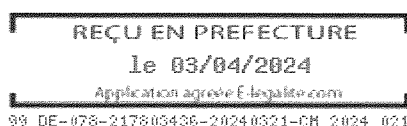
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération, ainsi qu'à prendre toutes mesures nécessaires en vue de son exécution ;

DIT que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

DIT que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 19
POUR : 16
CONTRE : 00
ABSTENTION : 03 (MMES Caroline DOUCERAIN-Sylvie PERRAUD-Audrey COURTOIS)

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

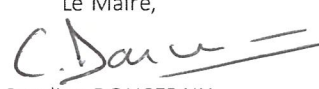


DÉLIBÉRATION N° CM-2024-021 DU 21/03/2024

Les Loges-en-Josas, le 02 AVR. 2024
Le Secrétaire de séance,

Sylvie PERRAUD



Le Maire,

Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE
le 03/04/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-076-217803436-20240321-CM_2024_021

Mairie · 2, Grande Rue · 78350 Les Loges-en-Josas